

DELIBERATION N° 06 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AU BREVET DE SECURITE ROUTIERE DES ELEVES DU COLLEGE MONOD

Rapporteur : Mme RAVON

Les élèves du collège Monod bénéficient au titre du Contrat Local de Sécurité Intercommunal de la possibilité d'obtenir une aide financière lorsqu'ils passent le Brevet de Sécurité Routière (BSR).

Le BSR est obligatoire pour conduire, en l'absence de permis de conduire :

- un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans,
- un quadricycle léger (mini-voitures classées "voiturettes" ou petits quads) dès l'âge de 16 ans.

La formation théorique est dispensée au collège, et porte sur les règles de sécurité routière et elle est validée par l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) en classe de 5ème (pour l'ASSR1) et en classe de troisième (pour l'ASSR2). Elle est nécessaire pour accéder à la formation pratique.

La partie pratique se déroule en auto-école sur inscription du jeune intéressé.

Ainsi, comme en 2011, il est proposé à la ville de financer directement cette participation pour les élèves habitant Ludres. Une participation à hauteur d'environ 50% du coût paraît appropriée. Pour mémoire, le coût d'un BSR est de 200,00 à 250,00 € environ, la participation pourrait donc être de 120,00 € maximum (au lieu de 110,00 € l'an dernier).

Les conditions à respecter sont :

- être un élève du collège Monod habitant à Ludres
- avoir suivi la formation théorique au collège
- s'être inscrit préalablement en Mairie et accepter de réaliser une journée de nettoyage du territoire pour la ville
- s'être inscrit auprès d'une auto-école pour la partie pratique.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 22 voix pour et 5 voix contre (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- d'approuver la participation financière de la ville de Ludres à hauteur de 50 % du coût du BSR dans la limite de 120,00 € pour les élèves du collège Monod habitant Ludres, au cours de chaque année scolaire ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2012 et suivants.